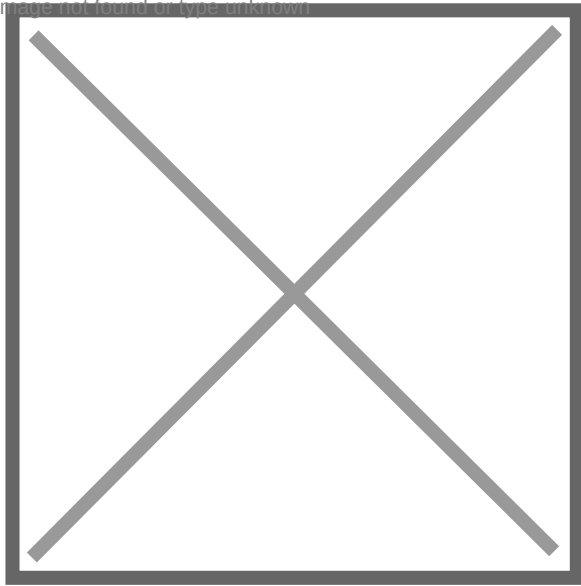


Image not found or type unknown



Ma mère donne des meubles a ma soeur sans me consulter

Par **clembodin**, le **21/06/2015 à 18:30**

Bonjour,rnrnJ'ai perdu mon père il y a trois ans.rnMa soeur est en train de meubler sa nouvelle maison avec des meubles appartenant a mes parents avec le consentement de ma mère(toujours vivante ce jour), a-t-elle le droit de se servir de ces meubles, sans me consulter ? et ma mère est elle dans son droit de donner a l'une sans donner a l'autre ?rnrnEn vous remerciant par avance pour vos réponses

Par **aguesseau**, le **21/06/2015 à 18:53**

bjr,rnsi les meubles appartenaient à vos deux parents, depuis le décès de votre père, les enfants sont devenus propriétaires de la part de votre père (meubles et immeubles), votre mère n'a donc pas le droit de donner ce qui ne lui appartient pas en propre sans votre accord.rnvous pouvez demander un inventaire de ces meubles et il en sera tenu compte à la succession de votre mère.rncdt

Par **clembodin**, le **22/06/2015 à 10:57**

Bonjour et merci pour votre réponse.rnEn effet, les meubles appartiennent aux deux donc une part était à mon père.